

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE
(Articles L 310-2, L 310-5, R 310-8, R 310-9 et R 310-19 du Code de Commerce et articles R
321-1 et R 321-9 du Code Pénal)

1/ DÉCLARANT

NOM, Prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____

Mail : _____

2/ CARACTÉRISTIQUES DE LA VENTE AU DÉBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : _____

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises : _____

Date de début de la vente : ____/____/____ Date de fin de la vente : ____/____/____

Durée de la vente : _____

3/ ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (NOM - Prénom)
_____, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et
m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du Code
de Commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévus à l'article 441-1 du Code Pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L 310-5 du Code de Commerce).

4/ CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : ____/____/____

Maire de Culoz